

## Les Langues d'Outre-mer : une chance pour la diversité linguistique française

Le 16 mars 2012

Par **Laurence Macé**, Directrice de la Bibliothèque départementale de la Réunion

Du 14 au 18 décembre 2011, se sont tenus, à l'initiative du ministère de la Culture français, les États Généraux du multilinguisme dans les Outre-mer (EGM-OM) à Cayenne (Guyane) qui ont clos l'année de l'Outre-mer en France. Avec plus de 200 participants, cet événement a regroupé essentiellement des francophones venus des quatre coins du monde : Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, La Réunion, Mayotte, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie.

Si le français reste la langue de la Nation en vertu de la Constitution, soixante-quinze langues de France sont dénombrées officiellement dont cinquante sont originaires d'Outre-mer. Ces langues ultramarines ont longtemps été considérées comme inférieures au français. Leurs locuteurs en ont souffert jusqu'à perdre un peu de leur identité. Cette appréciation a également provoqué, chez des générations d'enfants, une insécurité linguistique synonyme de retards scolaires et de problèmes de positionnement personnel.

Pourtant, tous les chercheurs présents aux EGM-OM ont démontré que le plurilinguisme est une grande chance et que la maîtrise de la langue maternelle et d'une langue seconde présente de nombreux avantages. C'est, en effet, en formant de bons bilingues, que l'école formera de bons francophones. Les expériences d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des savoirs fondamentaux dans la langue maternelle de l'enfant favorisent leurs acquisitions.

À côté de l'exposé de ces travaux de recherche, des acteurs institutionnels, culturels ou associatifs ont montré le foisonnement des expériences menées sur leurs territoires.

En Nouvelle-Calédonie, le projet B.b. Lecture, initié par Marie-Adèle Jorédié, accueille, depuis 1999, des enfants de 0 à 3 ans issus de tribus kanaks. Les petits s'assoient, partagent des comptines, lisent ou se font lire des histoires. Celles-ci viennent de la tradition (contes, berceuses, poèmes, devinettes...) mais sont aussi tirées d'albums jeunesse en français réécrits en langue kanak. Ils peuvent emprunter cinq albums par mois. Ils différencient très vite leur langue et le français, les sonorités et la graphie de chacune. Ils sont, ainsi, mieux préparés à l'entrée à l'école. C'est aussi une façon de remettre les bébés sur les genoux de leurs mamans et de limiter l'influence de la télévision.

À Mayotte, le conseil général a créé une direction des langues régionales afin de mettre en place une politique de sauvegarde du shimaoré et du kiboushi, utilisés de manière approximative par les jeunes générations.

L'exemple le plus emblématique est celui de la Guyane, territoire au sein duquel 93 % des enfants parlent au moins deux langues, 41 % au moins trois et 11 % au moins quatre. Ce département d'Amérique regroupe une quarantaine de langues, pour la plupart transmises en famille ; et on peut rencontrer des cas de Guyanais non-francophones. Cette particularité pose des problèmes de communication entre ces populations et les services publics, notamment de la santé ou de la justice. L'école est alors le seul lieu d'apprentissage du français par les enfants.

Les langues sont un vecteur de construction intellectuelle et de transmission du sens. Elles appartiennent à l'humanité et maintiennent la diversité culturelle du monde. C'est pourquoi, ce patrimoine linguistique d'une richesse et d'une diversité exceptionnelles nécessite, aujourd'hui, une action collective de l'État et des collectivités françaises pour organiser la coexistence des langues de France et contribuer, ainsi, à lutter contre l'illettrisme, fléau des territoires d'Outre-mer.

## Pour aller plus loin

Les États Généraux du multilinguisme dans les Outre-mer ont donné lieu à la rédaction d'une synthèse, intitulée [la déclaration de Cayenne](#), qui reprend l'ensemble des recommandations élaborées par les participants, ainsi que les engagements pris par l'État en faveur du multilinguisme. [Consulté le 12.03.2012]

[Vidéos des tables rondes plénières](#) mises en ligne sur Daylimotion. [Consulté le 12.03.2012]

---